

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 05 mai 2021**

Sont présents à l'ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL, Maire,

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI, Sandra STRASSER, Adjoints au Maire

Mmes et MM. Bernard STURNI, Raymond FRIEDMANN, Paulette SCHIFF, Patrick KAUFFMANN, Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER, Cathy SCHOTT, Alexandre WAHNER, Agnès TAUBENEST, Thierry FOHRER, Julien HAGUENAUER, Nicolas ESCHBACH, Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Philippe BROLY à Doris GOETZ, Françoise ADLER à Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER

Absents excusés : Gaëlle NOE

Absents non excusés : Néant

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal, DESIGNNE à l'unanimité Paulette SCHIFF comme secrétaire de séance.

Informations :

Fibre optique :

Les travaux d'installation de la fibre optique ont commencé. Les armoires sont installées à la hauteur de la fontaine et du stade. Le port de plaisance, la gravière et l'étang de pêche seront associés à l'installation de la fibre. Le coût d'installation de la fibre optique à Offendorf représente un coût d'environ 500 000 € financé par la Région, le Département, l'Etat, le Fonds Européen et la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Elections des 20 et 27 juin 2021 :

En vue des élections régionales et départementales, il convient d'organiser deux bureaux de vote.

POINT 01 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021

Vu le procès-verbal du 10 mars 2021,

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal.

POINT 02 : 8^{ème} classe à l'école élémentaire

Madame Sandra STRASSER, adjointe en charge des écoles, informe le Conseil Municipal de la création d'une huitième classe à l'école élémentaire « Les Boutons d'Or ».

Actuellement, il n'y a aucune salle qui puisse accueillir la huitième classe à l'école élémentaire. Cependant, à l'école maternelle, il y a une cinquième salle de classe qui n'est pas occupée. Cette salle est équipée d'un tableau blanc interactif. L'acquisition de mobilier, notamment des tables et des chaises, sont nécessaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'installer la huitième classe de l'école élémentaire dans la cinquième salle de classe disponible à l'école maternelle et d'acquérir le mobilier nécessaire à la mise en place de la huitième classe.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'installation de la huitième classe de l'école élémentaire dans la cinquième salle de classe disponible à l'école maternelle,
- **CHARGE** le Maire de demander tous les devis nécessaires pour équiper la huitième classe en mobilier,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021.

POINT 03 : Point lecture

Par délibération du 16 septembre 2020, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable au transfert du point lecture dans le local disponible à l'Espace Sportif et Culturel d'Offendorf, autorisé le Maire à solliciter les organismes pour l'obtention d'une subvention et à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et, notamment, de procéder à toutes consultations ou sollicitations requises.

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer le devis de l'entreprise Menuiserie JUNG concernant l'acquisition du mobilier de la bibliothèque pour un montant de 12 710,60 €/HT.

Monsieur Nicolas FORTMANN, adjoint au Maire en charge de la bibliothèque, fait part au Conseil Municipal de l'avancée des travaux et présente le budget définitif :

Entreprise	Description	Montant HT	Montant TTC
SYNERGY	Bornes WIFI et switch POE	446,95 €	536,34 €
J2P Rénov Déco	Travaux de peinture	2 474,88 €	2 969,86 €
L.M.E.I.	Travaux d'électricité	1 904,12 €	2 284,94 €
Menuiserie JUNG	Mobilier	12 710,60 €	15 252,72 €
	TOTAL	17 536,55 €	21 043,86 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver le budget définitif.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le budget définitif présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et, notamment, de solliciter les subventions, de consulter les organismes de crédits et à procéder à toutes consultations ou sollicitations requises.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2021.

POINT 04 : Clôture de la gravière du Sandwoerth

Par délibération du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de continuer de travailler sur la fermeture de ce plan d'eau pour qu'il ne soit pas accessible durant la période estivale, de donner une autorisation ponctuelle d'accéder à la gravière en saison automnale et hivernale à des ornithologues, des photographes amateurs, et de l'automne au printemps de donner un accès aux pêcheurs, de poursuivre l'étude du photovoltaïque, de mettre en place des panneaux d'interdiction de stationner et de réhabiliter la clôture.

Après consultation, Madame Doris GOETZ, adjointe au Maire en charge des investissements, fait part au Conseil Municipal des devis réceptionnés pour clôturer la gravière du Sandwoerth. L'offre la moins-disante, est celle de l'entreprise Fenninger Paysage de Haguenau pour un montant de 11 000,00 €/TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de clôturer la gravière du Sandwoerth et de retenir l'offre la moins-disante, à savoir l'entreprise Fenninger Paysage de Haguenau pour un montant de 11 000,00 €/TTC et d'acquiescer de nouvelles clés pour les deux portails.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la clôture de la gravière du Sandwoerth,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise Fenninger Paysage de Haguenau concernant les travaux de fourniture et pose de la clôture autour de la gravière du Sandwoerth pour un montant de 11 000,00 €/TTC,
- **AUTORISE** l'acquisition de nouvelles clés pour les deux portails,
- **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021.

POINT 05 : Subvention à l'association El Crados

Monsieur Nicolas FORTMANN, adjoint au Maire en charge des associations, fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par l'association El Crados pour l'attribution d'une subvention de la Commune.

L'association El Crados déclare qu'en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, elle était dans l'impossibilité d'organiser des manifestations. De ce fait, elle n'a pas eu de rentrée d'argent et a des difficultés à payer les factures.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'Association El Crados d'Offendorf,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021 – article 6574 « Divers ».

POINT 06 : Personnel communal – création d'un 4^{ème} poste d'agent technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité,

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en qualité de contractuel, à compter du 17 mai 2021.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Les attributions consisteront à effectuer l'entretien et la maintenance des espaces verts, des espaces publics, des équipements et la participation en équipe aux diverses tâches du service technique.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 332.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

POINT 07 : Cérémonie du 8 mai 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie de commémoration du 8 mai est organisée tous les cinq ans. En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, la cérémonie de 2020 n'a pu avoir lieu.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir cette année, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, devant le monument aux Morts afin d'y déposer une gerbe.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de se réunir devant le monument aux Morts afin d'y déposer une gerbe,
- **DIT** que le dépôt de la gerbe se fera le 7 mai 2021 à 18h30,
- **DIT** qu'en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19 et afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, seul le Conseil Municipal sera présent

POINT 08 : Devenir du PROXI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les points discutés lors de la dernière réunion avec les responsables de l'enseigne Carrefour.

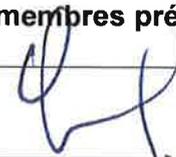
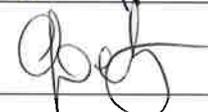
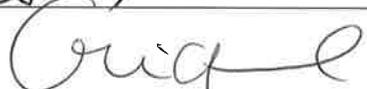
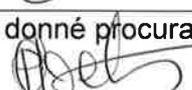
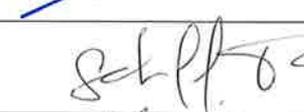
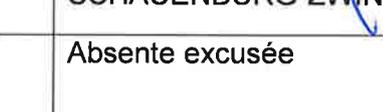
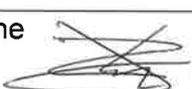
Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces informations.

POINT 09 : Réunions de commissions

Les responsables des commissions ont présenté les compte-rendu de leurs réunions.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des compte-rendu des réunions des commissions.

Suivent les signatures du procès-verbal par les membres présents :

Denis HOMMEL	
Doris GOETZ	
Nicolas FORTMANN	
Anne CRIQUI	
Philippe BROLY	A donné procuration à Doris GOETZ 
Sandra STRASSER	
Bernard STURNI	
Raymond FRIEDMANN	
Paulette SCHIFF	
Patrick KAUFFMANN	
Lucienne SCHAUBENBURG-ZWINGER	
Cathy SCHOTT	
Françoise ADLER	A donné procuration à Lucienne SCHAUBENBURG-ZWINGER 
Gaëlle NOE	Absente excusée
Alexandre WAHNER	
Agnès TAUBENNEST	
Thierry FOHRER	
Julien HAGUENAUER	
Nicolas ESCHBACH	

